

BULLETIN MUNICIPAL N° 141**REUNION DU
18 juin 2019**

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Messieurs Arnaud LELEU, Jérôme DECOUFOUR et Frédéric COUSSIN, excusés.

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine DECOUFOUR

A l'ordre du jour :**Décision Modificative du budget**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier dernier, celui-ci a validé le rachat pour l'Euro symbolique de l'extrémité du parking de l'église, dont l'aménagement en enrobé avait été fait en 1993, mais n'était pas du domaine public.

Depuis, un géomètre expert en a réalisé le document d'arpentage pour un devis de 434,40€. Nous aurons également à payer des frais de notaire dont nous ne connaissons pas encore le montant.

Monsieur le Maire propose que l'on provisionne 1.500€ pour pouvoir payer dans l'année ces deux factures. Il propose d'enlever cette somme du compte 2183 -Matériel informatique- pour l'affecter au 2111 – Terrains nus. Cette décision modificative n'est pas obligatoire car nous sommes dans le même chapitre de dépenses mais cela officialisera notre délibération du 22 janvier

- 2111 Terrains nus + 1.500€
- 2183 Matériel de bureau et matériel informatique - 1.500€

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative du budget 2019.

Délibération pour la prestation informatique de SEGILOG

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat informatique avec la société SEGILOG a pris fin le 31 mai 2019. Un nouveau contrat nous est donc parvenu pour une durée de 3 ans. Notre dernière délibération datait du 7 juin 2016. Le nouveau contrat sera de 2.349 € H.T. (2.214 € HT en 2016) pour le logiciel et 261 € H.T. (246 € HT

en 2016) pour la maintenance et qu'il y a lieu de délibérer pour approuver ce nouveau contrat.

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat informatique avec la société SEGILOG.

Nouvelle délibération pour la subvention D.S.I.L.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été envoyée en sous-préfecture pour obtenir une aide au titre du D.S.I. (Demande de Soutien à l'Investissement Local) pour le projet d'informatisation de l'école (E.N.I.R.). Une erreur de calcul a été détectée par la sous-préfecture. Cela n'a pas empêché la complétude du dossier mais la sous-préfecture nous demande une délibération rectificative.

Il y a lieu sur un total de 13.316,50 € H.T. de lire :
 Education Nationale : 7.000,00 €
 D.S.I.L. : 3.412,93 € au lieu de 3.653,20 €
 Part communale : 2.903,57 € au lieu de 2.663,30 €

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des sommes de la demande de subvention.

Révision des tarifs scolaires et municipaux et des règlements internes

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, nous révisons les tarifs scolaires applicables à la rentrée. Monsieur Fabrice Paris, conseiller en charge des affaires scolaires, a réuni pour cela sa commission le 3 juin dernier.

Pour la cantine, il s'avère que pour la période de septembre 2018 à fin avril 2019, les dépenses directes hors salaires s'élèvent à 19.700€ et les recettes à 20.000€. Pour cette année scolaire qui se termine, les comptes vont donc s'équilibrer.

La commission estime que pour la période scolaire 2019 / 2020, une augmentation des dépenses aura naturellement lieu. Pour éviter tout déficit à la fin de cette future période et sachant que les tarifs cantine actuellement à 2,50€ par enfant n'a pas augmenté depuis septembre 2015, année où un tarif unique avait été instauré (ce qui ne correspondait pas à une augmentation), la commission propose que le tarif passe à 2,60€.

Pour la partie garderie, Monsieur Paris explique que toute augmentation n'aurait que peu d'impact sur

l'équilibre de ce service communal. Nous sommes là dans un réel service à la population et propose que nous maintenions le prix de 1€ le matin et 1€ le soir. Monsieur Frédéric LARUE propose que l'on transmette le coût réel de ce service. Monsieur le Maire, après avoir été recherché l'information nécessaire à ce calcul dans ses dossiers informatiques, donne au conseil une recette arrondie à 4.000€, pour une dépense uniquement en personnel de 12.000€ à l'année. Nous sommes donc dans un rapport de recette d'un tiers du coût réel ce qui confirme que c'est bien un service rendu à la population.

Pour rappel, le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 11 septembre 2018, de ne pas augmenter les prix de location de la salle du Bois Clet (280€ pour le village et 430 € pour l'extérieur) mais qu'il sera facturé au prix réel la consommation électrique.

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité toutes ces propositions

Etat d'avancement des projets 2019

Monsieur le Maire évoque l'avancement des travaux selon les chapitres votés lors du Budget 2019

a) **Remplacement d'une conduite d'eau et pose d'un poteau incendie**

Les travaux du SIRA rue de la chapelle sont terminés. Le poteau d'incendie est conforme. Celui de la placette, du fait du nouveau bouclage, a un débit plus important. Les travaux de réfection de chaussée devraient avoir lieu le 1^{er} juillet.

b) **Pose du sous-compteur à la salle du Bois-Clet**

Celui-ci a été posé. Il reste à faire des calculs de simulation pour en connaître une idée du surcoût de location.

c) **Programmation voirie**

Lors du budget, au vu de la non obtention de la D.E.T.R. (Dotation Equipement des Territoires Ruraux), il avait été décidé de la pose d'un enrobé sur la rue du Guet et d'un double gravillonnage au pont TGV et le long du TGV. Cependant, l'entreprise est très sceptique sur la qualité dans le temps du double gravillonnage. Cette expertise a été confirmée par une entreprise concurrente. Nous proposons donc de ne faire que de l'enrobé cette année tout en restant dans l'enveloppe budgétaire votée. Monsieur le Maire propose donc que nous

fassions la pose d'un nouvel enrobé avant le pont TGV sur la partie la plus abimée (150 mètres environ), de la rue du Guet et de continuer jusqu'à la partie la plus abimée de la rue de la chapelle (avant le N° 451, où une construction devrait démarrer d'ici la fin de l'année). Les travaux, si le Conseil les valide, auront lieu la dernière semaine d'Août. Le conseil valide ce nouveau plan de voirie.

Monsieur le Maire demande également au Conseil l'autorisation de maintenir pour 2020, notre demande de 2019 dans les mêmes termes. Autorisation acceptée.

d) **Projet éclairage public reliant West-Yeuse et le Val + nouvelles lampes dans les zones d'ombre.**

Nous devrions recevoir prochainement la confirmation que notre demande de subvention au titre « des amendes de police ». Nous attendons un retour d'informations de la F.D.E. (Fédération Départementale de l'Energie) sur le montant qui nous sera attribué (normalement 30%. Le devis le plus intéressant reçu à ce jour est celui d'AXELEC. Dès que les dotations sont confirmées, la commande sera passée pour des travaux avant l'automne. Le projet serait ainsi financé :

- Coût des travaux 17.435€ H.T.

- Financement :

Subvention Amende de police	6.975€ H.T.	40%
Subvention F.D.E.	5.230€ H.T.	30%
Part communale	5.230€ H.T.	30%

e) **Projet E.N.I.R. (informatique école)**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons obtenu une subvention au titre de l'E.N.I.R. (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) de 50% du TTC et qu'une autre au titre de la DSIL est en-cours. Suite à la réunion de la commission des affaires scolaires où Monsieur Saison avait été convié, il a été finalement décidé de passer commande à la société arrageoise I TECH. Par contre, suite à la demande notre directeur d'école, certains articles ont été enlevés du devis. La facture s'élèvera désormais à 12.431,60€ TTC au lieu des 15.620€ TTC initialement prévus. Le matériel sera livré et installé le 27 juin et la formation aura lieu en septembre.

f) **Projet réfection salle des aînés**

Les travaux sont terminés (mur anti-feu, changement de plafond, peinture par le club de billard). Monsieur le Maire propose que les vieux rideaux soient remplacés par des stores et demande l'avis et l'accord du Conseil Municipal. Celui-ci valide la proposition.

g) Nouvel abri de football

Le service technique de la commune vient de remplacer l'ancien abri de football en tôle le long du terrain par un nouveau, en bois. Celui-ci a été conçu et installé par les employés communaux.

h) Réparation abribus à West-Yeuse

L'assurance ne devrait pas couvrir les dégâts sur l'abribus. Dans ce cas, notre service technique remplacera la vitre cassée par du bardage nous restant de la salle du Bois Clet.

i) Projet Site internet

Monsieur le Maire informe que l'architecture est faite. Il reste maintenant à mettre des photos récentes (besoin d'un logiciel pour baisser les résolutions des photos) et les textes. Monsieur le Maire informe y travailler chaque fois que son emploi du temps lui permet.

j) Repas des aînés

Le repas aura lieu le mercredi 26 juin. 71 personnes sont inscrites. Le repas est confectionné par notre cuisinier scolaire, assisté d'une employée communale.

k) Projet fibre

Le projet aura peut-être un mois de retard mais l'objectif d'avoir la fibre pour l'automne tient toujours. Prochainement 13 poteaux de 8 mètres seront installés dans la commune pour passer des câbles, là où les poteaux EDF actuels ne le permettent plus.

l) Equipement restaurant scolaire

Les recherches de matériel et de devis sont bien avancées. L'objectif de septembre est toujours visé. Le projet consiste à obtenir une meilleure qualité de service pour le personnel au vu de l'augmentation du nombre de repas servis actuellement en améliorant la teneur au chaud des plats. Il nous faudrait un four 8 niveaux, un « bain Marie » 3 bacs. Il y a lieu également d'avoir dans la dépendance cantine, des étagères inox pour être en conformité et un réfrigérateur à légumes. Cet été, cette pièce aura ses murs revêtus de lamelles PVC.

m) Spectacle de Noël

Madame Déborah DECHERF, présidente du Comité des fêtes Hiver, a réservé un spectacle pour l'arbre de Noël du 13 décembre auprès de Nath 'Evènement, qui a ses bureaux à Landrethun.

Questions diverses

⇒ Les Maires du département ont reçu de Monsieur le Préfet un rappel sur l'interdiction de brûler. Une information sera faite à l'occasion du prochain bulletin municipal.

⇒ Monsieur le Maire se rendra vendredi à Montreuil pour rencontrer en présence de Maires du PdC, Monsieur le Ministre DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, pour une réunion d'information sur la réforme des réseaux des finances publiques dans le Pas-de-Calais. À cette occasion, M. le ministre évoquera le thème de « La nouvelle organisation du réseau de la direction générale des finances publiques avec un renforcement au sein des territoires selon le principe d'accueil de proximité ». Derrière ce communiqué, en découlerait la fermeture de 27 perceptions dans le département dont celles d'Audruicq, Guînes et Ardres !

⇒ Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont animées ou vont animer notre village (ducasse, fête des voisins, randonnée des fraisières et Kermesse). Cela contribue au rayonnement et à l'image de notre commune. Remerciements également à l'ensemble du personnel communal. Celui-ci œuvre jour après jour avec dévouement. La charge est plus importante avec moins de personnel et ils font vraiment du bon travail, sans exception.

⇒ Monsieur Patrick DESBARBIEUX, adjoint à l'environnement, fait part de ses dernières interventions :

○ Mercredi 19 juin, à 9h, visite de la commission départementale dans le cadre de l'opération « Fleurir le Département ». Pour rappel, notre village avait obtenu en 2018 pour la première fois, un « Bouquet d'Or »

○ Dans le cadre du concours des « Maisons Fleuries », le quota minimum de personnes engagées étant dépassé, le jury passera le samedi 29 juin chez les participants

○ Monsieur DESBARBIEUX a représenté la commune lors de l'inauguration au SEVADEC de son pôle de valorisation des déchets ultimes (ce qui correspond à nos poubelles noires). L'objectif est de traiter 81% de ces déchets et de récupérer ce qui est possible. Leur traitement permettrait de d'obtenir du gaz méthane et de le revendre.

○ Représentation également à Helfaut lors de l'assemblée générale « Participation citoyenne » organisée par la compagnie de

gendarmerie de Saint-Omer. Plusieurs informations à retenir :

- Dans le cadre de l'opération « Voisins Vigilants », 53 communes ont signés sur 106.

- Il existe une brigade numérique, basée à Rennes, qui fonctionne 24h/24 avec 20 militaires. Ils gèrent en moyenne 265 appels par jour sur tout problème lié à la population. (Questions sur le code de la route, le signalement d'un individu, violences sexuelles, etc...)

- Il existe une plateforme internet nommée percev@l. Ce service tente de simplifier les démarches des victimes et à mieux prévenir les atteintes afin d'identifier les auteurs. Quelques exemples d'intervention : pertes de carte bancaire, de la centralisation liée aux soucis bancaires, achat en ligne, etc... Cela peut permettre des remboursements plus rapides par les banques. Documentation disponible en mairie.

⇒ Madame Anne-sophie HUSZAK demande qu'un panneau indique l'emplacement de la salle. Monsieur le Maire est d'accord sur cette idée. Il précise qu'au sujet de la signalétique communale, la communauté de communes (C.C.P.O.) a un projet en cours depuis 1 an. Précisément, Monsieur le Maire a envoyé un mail le 11 juin à la CCPO pour que ce projet, qui devait être terminé fin juin 2019. Il a demandé que des explications soient fournies aux délégués communautaires pour leur prochaine réunion du 27 juin. Sur le même mail, Monsieur le Maire a relancé l'idée d'une prise en charge par la CCPO de la différence de tarif dans les centres aérés.

⇒ Madame Anne-Sophie HUSZAK demande qu'un signal avertisse de la présence d'un parent souhaitant entrer dans l'enceinte de l'école lorsque personne ne répond à l'interphone. Cela peut arriver le lundi après-midi (mairie fermée), pendant les récréations. Le Conseil demande à Monsieur le Maire d'étudier pour la rentrée un système type gyrophare.

⇒ Monsieur Fabrice PARIS demande que l'on fasse un rappel sur les incivilités, notamment pour les bruits le dimanche (tonte, etc...) qui bien souvent peuvent être évités.

⇒ Monsieur Frédéric LARUE a constaté qu'au niveau des déchetteries, le personnel n'aide pas à décharger les véhicules pour les personnes fragiles. Monsieur le Maire enverra un courrier au Président du SEVADEC.

⇒ **Pour juillet et Août, la mairie restera ouverte le mardi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 11h30. Elle sera fermée la dernière quinzaine d'Août.**

Brûlage à l'air libre des déchets verts

Une pratique très polluante interdite partout en Hauts-de-France

Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

À la veille d'un long week-end propice au jardinage, et alors que la période estivale s'installe, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, rappelle qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire régional.

En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant. Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique serait à l'origine de 6 500 décès prématurés par an en Hauts-de-France.

Cette pollution est due principalement aux émissions des véhicules, du chauffage, des industries, de l'agriculture mais aussi au brûlage des déchets verts produits par les ménages. Les contrevenants à cette interdiction s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. De surcroît, brûler des déchets peut causer des troubles du voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées.

Des solutions alternatives existent !

Plutôt que de brûler leurs déchets, les particuliers peuvent les apporter à la déchèterie la plus proche ou les composter. Dans la région, 98 % de la population a accès à une déchèterie.

**Moins on fait de bruit,
Mieux on s'entend!**



L'Association « **Nature et Traditions** » organise le Samedi 3 Août 2019 une sortie en bus à MONTREUIL-SUR-MER pour le spectacle son et lumière : « **LES MISERABLES** »

Le tarif est de 23 € par personne. Le prix comprend le bus et le billet d'entrée. (place assise et numérotée). Nombre de place limité.

Date limite pour les inscriptions :

le 13 Juillet 2019.

Départ de Landrethun à 16h45 pour un retour vers 2h.

Début du spectacle à 22h30 pour une durée de 1h45.

Renseignement et réservation / règlement auprès de :

Mme Mr Van-Roose, 106 Rue de la Mairie

Tel 06.09.76.71.25

Mme Mr Valque, 1150 Route du Val

Tel 07.85.14.55.06

www.lesmiserables-montreuil.com

Les membres du bureau